

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de services BLES BL Connect avec la société Berger Levrault – i-parapheur

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que le contrat BLES BL Connect – i-parapheur avec la société Berger Levrault arrive à échéance au 31 juillet 2024 ;

Considérant l'offre de renouvellement du contrat BLES BL Connect – i-parapheur avec la société Berger Levrault à compter du 1^{er} août 2024 pour une durée de 36 mois ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 65818 – Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires - Autres ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat avec BERGER LEVRAULT, sise 64 Rue Jean Rostand 31 670 LABEGE, pour la signature d'un contrat BLES BL Connect (i-parapheur pour usages internes visa gestion financière) pour un montant annuel HT de 196.51 € soit 235.81 € TTC ;

Article 2 : De préciser que le présent contrat prendra effet au 1^{er} août 2024 pour une durée de 36 mois ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

